

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 août 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 108 de l'ordre du jour provisoire*
Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

Fonds pour la consolidation de la paix**Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 63/282 de l'Assemblée générale, couvre les activités du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Au 30 juin 2009, le portefeuille du Fonds s'établissait à 312,9 millions de dollars; le montant des dépôts atteignait 309,6 millions de dollars, provenant d'une large base de 45 donateurs. Le Fonds intervient actuellement dans 12 pays, où il contribue directement à construire l'édifice de la paix dans les pays sortant d'un conflit ou à empêcher la reprise des hostilités dans ceux où la paix a été rétablie.

Les évaluations récentes et les rapports d'exécution soumis par les organismes allocataires confirment que le Fonds a obtenu assez rapidement des résultats substantiels dans ses deux premières années d'existence et qu'il a le potentiel voulu pour occuper un créneau unique dans la consolidation de la paix. Les évaluations font par ailleurs apparaître des problèmes d'ordre organisationnel et opérationnel que la révision du mandat du Fonds résoudra partiellement, de même que les modalités de gestion améliorées établies par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le mandat révisé, entériné par l'Assemblée générale le 17 juin 2009, ouvre la voie à une vaste révision des directives opérationnelles et méthodologiques du Fonds.

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Administration et utilisation du Fonds	3
A. Dépôts, allocations, approbations et utilisation	3
B. Mobilisation de fonds pour la consolidation de la paix	7
III. Réalisations par pays et par domaine prioritaire	8
A. Rapports de situation de pays	8
B. Principales réalisations dans les domaines thématiques prioritaires du Fonds	13
C. Enseignements de l'expérience	16
IV. Améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds	18
A. Évaluations externes	18
B. Révision du mandat	19
C. Réformes de structure et de gestion	19
D. Focalisation sur les résultats et sur les enseignements issus du terrain	20
V. Administration et contrôle du Fonds	20
VI. Partenariats et collaboration avec d'autres fonds	21
VII. Conclusions et perspectives d'avenir	22
Annexes	
I. Fonds pour la consolidation de la paix : annonces de contributions, engagements et dépôts au 30 juin 2009	23
II. Projets admis à bénéficier du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix en 2008-2009	25

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/282 par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur le fonctionnement et les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et reprend les principaux éléments du rapport de synthèse annuel établi par l'agent d'administration du Fonds, à savoir le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il donne des éléments d'information sur l'administration et l'utilisation du Fonds, sur les activités engagées et sur les principales réalisations à ce jour. Il décrit également le travail accompli pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Fonds, indique les nouveaux acquis issus de l'expérience et avance pour conclure un certain nombre de recommandations.

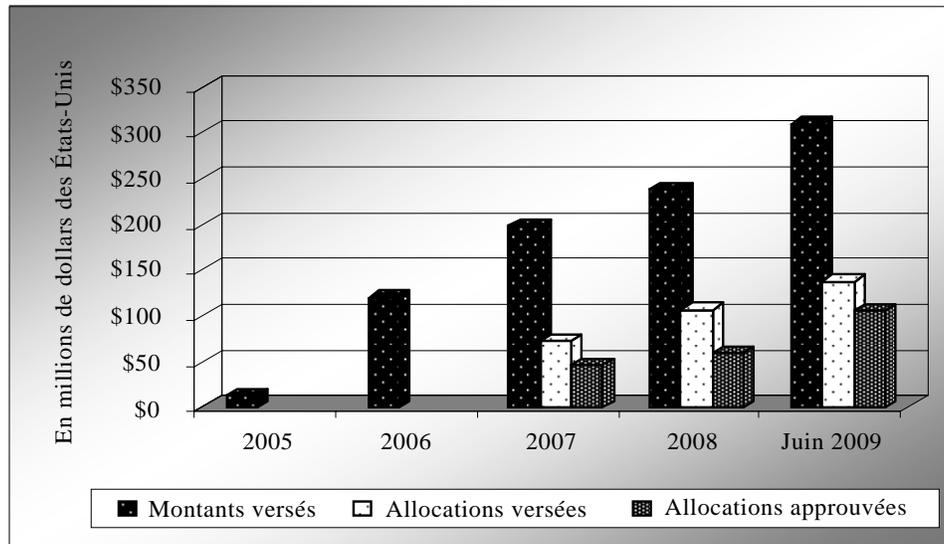
2. Le rapport présenté ici s'appuie sur des évaluations et des examens et notamment sur les conclusions et les recommandations d'une évaluation indépendante conduite par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans la seconde moitié de 2008, évaluation qui avait fait apparaître des réussites mais aussi des problèmes dans le fonctionnement du Fonds. Le rapport indique à cet égard comment le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'emploie à relever les nouveaux défis dans la réponse de son équipe de direction à l'évaluation et en travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires dans le système des Nations Unies et avec les autres parties prenantes.

II. Administration et utilisation du Fonds

A. Dépôts, allocations, approbations et utilisation

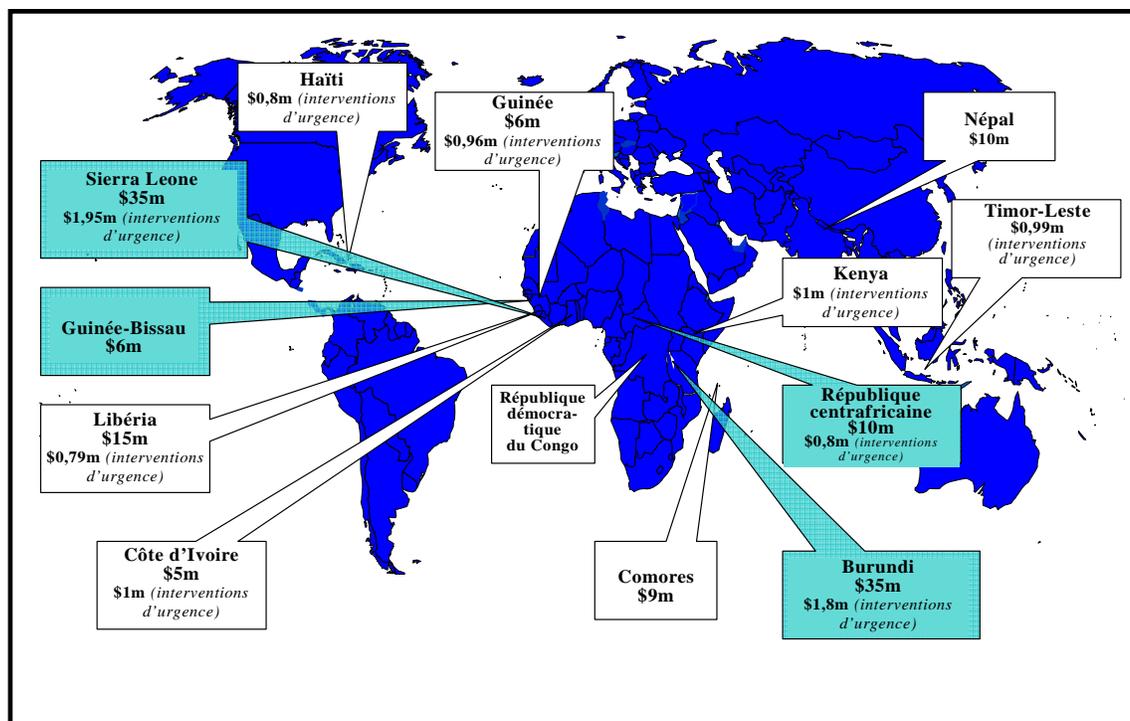
3. La situation financière du Fonds pour la consolidation de la paix depuis sa création et jusqu'au 30 juin 2009 fait apparaître une croissance vigoureuse (voir fig. I). Au 30 juin 2009, le portefeuille s'établissait à 312,9 millions de dollars (en augmentation de 44 millions de dollars par rapport à juin 2008), avec des dépôts d'un montant total de 309,6 millions de dollars (en augmentation de 71 millions de dollars par rapport à juin 2008). Avec 45 donateurs, le Fonds dispose de l'une des bases de financement les plus larges de tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les Nations Unies (voir annexe I). Dix-huit pays ont fait plus d'une contribution, ce qui témoigne d'un engagement soutenu des donateurs envers le Fonds et ses objectifs. Les 10 plus gros contributeurs ont été la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas, le Japon, le Canada, l'Irlande, l'Espagne, l'Allemagne et le Danemark.

Figure I
**Croissance du portefeuille du Fonds pour la consolidation
de la paix : montant total des dépôts et des allocations
décaissées ou approuvées, 2005-juin 2009**



4. Le montant des fonds disponibles à des fins de programmation (c'est-à-dire versés au compte du Fonds) a été de 309,6 millions de dollars, dont 141,3 millions de dollars sont allés à des activités de consolidation de la paix dans 12 pays, dont les quatre pays retenus par la Commission de consolidation de la paix (voir fig. II). À ce jour, cinq pays ne relevant pas de la Commission ont été admis par le Secrétaire général au bénéfice du soutien du Fonds et ont reçu ce soutien. Neuf ont reçu des financements pour des interventions d'urgence – quelques-uns ont également été financés au titre de plans des priorités.

Figure II
Répartition géographique des pays bénéficiant du soutien du Fonds
pour la consolidation de la paix



Note : Les pays apparaissant en grisé sont ceux qui ont été retenus par la Commission de consolidation de la paix.

5. Les états financiers vérifiés du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD indiquent que le montant total des fonds octroyés aux organismes allocataires s'élevait à 87,7 millions de dollars au 31 décembre 2008; en juin 2009, il atteignait déjà 115 millions de dollars. Le nombre d'organismes des Nations Unies participants était de 11 à la fin de 2008, contre 6 en 2007. Le tableau ci-après montre la répartition des fonds alloués et transférés au 31 décembre 2008. Le PNUD, principal organisme allocataire, a reçu 67,3 millions de dollars, soit 77 % du financement total disponible.

Tableau 1
Fonds pour la consolidation de la paix : financement des projets par organisme allocataire et taux d'exécution par pays au 31 décembre 2008

A. Financement des projets par organisation allocataire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de projets	Financements	
		Virements	Dépenses
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	2	4 611	1 249
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	1	400	77
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	38	67 257	38 767
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO)	1	900	–
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	1	4 200	2 574
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	3	2 800	941
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	1	189	30
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	2	3 718	2 484
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)	1	900	113
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2	2 694	870
Total	52	87 669	47 105

B. Taux d'exécution par pays

(En pourcentage)

	Taux d'exécution
1. Pays relevant de la Commission de consolidation de la paix	
Burundi	64
Guinée-Bissau	39
Sierra Leone	53
République centrafricaine	–
Taux moyen	57
2. Pays ne relevant pas de la Commission de consolidation de la paix	
Côte d'Ivoire	61
Libéria	14
Népal	–
Guinée	–
Comores	–
Taux moyen	37
3. Interventions d'urgence (52 projets)	43
Total	54

6. Les dépenses des différents organismes des Nations Unies allocataires au titre des projets, inscrites dans les catégories validées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD – <http://www.undg.org/docs/9442>), montrent que les taux d'exécution restent en deçà des attentes et confirment le bien-fondé des interrogations des principales parties prenantes du Fonds. Le taux d'exécution, exprimé en ratio des dépenses par rapport au montant total des fonds alloués pour le pays, reflète à la fois la difficulté du Fonds à devenir opérationnel dans des situations de sortie de conflit caractérisées par la faiblesse des capacités locales, et les effets du long processus de sélection des projets qui suit l'allocation des fonds. Mais les chiffres sont parfois trompeurs, comme dans le cas du Libéria, où plusieurs projets n'ont été approuvés que dans la seconde moitié de 2008 de sorte qu'on ne pouvait en attendre un taux d'exécution élevé à la fin de la même année.

7. Les estimations du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour 2009 montrent une nette augmentation des taux d'exécution, résultat notamment des efforts de gestion consentis par le Bureau lui-même et par les organismes des Nations Unies allocataires. On sait maintenant que la performance du Fonds doit être mesurée à l'aune des taux d'exécution à court terme mais aussi et surtout par la réussite à long terme des processus, le renforcement des capacités et l'appropriation nationale élargie des projets.

B. Mobilisation de fonds pour la consolidation de la paix

8. Bien que la position financière actuelle du Fonds soit solide, la crise financière mondiale pourrait bien avoir des répercussions négatives sur le financement des activités de consolidation de la paix, un facteur dont il importe de tenir compte au moment de la programmation des allocations et lorsque des projets soutenus par le Fonds cherchent des financements supplémentaires. De plus, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix va devoir envisager de continuer de financer des activités qui devaient être engagées pour être ensuite poursuivies par des donateurs et des gouvernements. Les premiers indices donnent à penser que la mobilisation des fonds devient plus difficile.

9. Les évaluations ont également montré que le Fonds devait encore faire la preuve de son effet catalyseur quant à la mobilisation de ressources supplémentaires. Si un certain nombre d'activités ont réussi à attirer des financements supplémentaires de la part de donateurs ou de gouvernements (voir par. 26), des initiatives capitales devront être abandonnées faute d'argent. On comprend maintenant que la stratégie de mobilisation des fonds et la formation de partenariats doivent faire partie intégrante de la phase de conception des projets et qu'il faut en faire l'une des conditions préalables de toute approbation de financement; des mesures sont prises en conséquence, avec l'appui des comités directeurs mixtes et de la Commission de consolidation de la paix.

10. À cet égard, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix compte collaborer plus étroitement avec d'autres instruments de financement pertinents tels que l'instrument de stabilité de l'Union européenne, le Fonds pour la construction de la paix et de l'État de la Banque mondiale et le Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la prévention des crises et le redressement afin d'explorer les possibilités de financement ou de financements pour le suivi.

11. Le Fonds présente entre autres avantages uniques celui de permettre le financement d'activités indispensables dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, un secteur généralement sous-financé. Si 86 % des ressources du Fonds allouées aux activités en 2007 et 2008 correspondaient à des aides publiques au développement (APD), les 14 % ne relevant pas de la rubrique de l'APD sont allés à des projets de formation du personnel militaire en matière de droits de l'homme, à la fourniture de matériel et à l'amélioration des logements afin d'améliorer le moral des militaires et les relations avec les populations civiles.

III. Réalisations par pays et par domaine prioritaire

A. Rapports de situation de pays

Pays relevant de la Commission de consolidation de la paix (guichet I)

Burundi

12. L'effort de consolidation de la paix engagé au Burundi au terme d'une longue guerre civile est entré dans une nouvelle phase avec l'accord du 4 décembre 2008 qui a facilité la transformation du Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) en un parti politique. L'effort de démobilisation, de désarmement et de réintégration effective de ce dernier groupe armé opérant au Burundi a été porté par un élan politique qu'est venue étayer l'assistance apportée à point nommé par le Bureau de consolidation de la paix. Quatre des 18 projets approuvés ont été exécutés et les autres devraient s'achever à la fin de décembre 2009, à une exception près, à savoir le projet de réinsertion socioéconomique des populations touchées par la guerre dans trois provinces, qui vient de démarrer. La mise en œuvre a progressé dans les 12 derniers mois et le taux d'exécution par rapport au budget total de 35 millions de dollars alloué atteignait 75 % à la fin du premier semestre de 2009. L'amélioration des capacités de suivi et d'évaluation en 2009 a permis au comité directeur mixte ainsi qu'aux organismes d'exécution de suivre plus rigoureusement l'état d'avancement des projets. Certaines initiatives de consolidation de la paix associant des projets financés par le Fonds et d'autres moyens d'intervention commencent à donner quelques résultats tangibles dans un certain nombre de domaines – gouvernance administrative et politique, justice et droits de l'homme, lutte contre la corruption, réforme du secteur de la sécurité, renforcement des moyens d'action des femmes et de la société civile. La poursuite du dialogue national devrait favoriser le retour de la confiance civile après des décennies de violence.

13. La Bureau d'appui à la consolidation de la paix a rapidement débloqué des fonds d'urgence supplémentaires pour l'opération de démobilisation et de réintégration des combattants des FNL à la suite de l'enregistrement de plus de 5 000 des 11 000 adultes liés aux FNL; les combattants démobilisés ont reçu du matériel de base et une première allocation d'aide au retour avant d'être transportés dans leur communauté d'origine. Grâce à l'appui fourni par le Fonds et à d'autres initiatives, quelque 3 500 éléments des FNL sont entrés dans les forces armées et dans la police.

République centrafricaine

14. La consolidation de la paix en République centrafricaine peine encore à profiter du mouvement enclenché à la faveur du dialogue politique national de la fin 2008, de la formation d'un gouvernement de consensus et de la mise en place du comité directeur du programme de démobilisation, désarmement et réintégration pour soutenir l'élan vers la paix, et ne parvient pas à surmonter les menaces que font peser les violences sporadiques imposées par les rebelles dans le nord du pays. En attendant le démarrage des opérations de démobilisation, les principaux préparatifs ont avancé, et des listes provisoires d'ex-combattants éventuels ont été communiquées à l'ONU. Un financement initial de 4 millions de dollars (40 % de l'enveloppe octroyée par le Fonds) a permis de se mettre au travail; des appels à contributions supplémentaires ont été adressés à la communauté internationale afin de mobiliser des fonds pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, l'une des conditions préalables essentielles pour améliorer la sécurité et assurer le bon déroulement des élections. Le plan des priorités a financé 11 projets dans les domaines suivants : a) appui au processus de démobilisation et réintégration (60 % de l'enveloppe totale); b) gouvernance et primauté du droit, pour soutenir en priorité les réseaux de défense des droits de l'homme et les réseaux de femmes (14 %); et c) relèvement des communautés touchées par le conflit (26 %). Le travail d'élaboration du cadre stratégique intégré des Nations Unies s'est achevé en mai 2009, ce qui a permis d'entamer les discussions pour une seconde tranche de financements du Fonds.

Guinée-Bissau

15. La période considérée a été marquée par de vives tensions politiques et militaires en Guinée-Bissau. La situation politique a eu un impact négatif sur l'effort de consolidation de la paix, et le bon déroulement de trois projets en cours financés par le Fonds pour la consolidation de la paix s'en est ressenti. Nonobstant ces événements, les réunions de la Commission de consolidation de la paix sur la formation Guinée-Bissau, conjuguées à de nombreuses visites d'appui sur place, ont permis de maintenir l'engagement et de suivre l'état d'avancement des projets. Un programme d'apprentissage et d'emploi a été créé pour assurer la formation professionnelle de 500 jeunes. Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, le Fonds a apporté son soutien au renforcement des capacités de la police et de la sécurité dans les prisons. Des appels d'offres pour la remise en état de 10 casernes ont été programmés pour juillet 2009.

Sierra Leone

16. En mars 2009, la Sierra Leone a connu son pire épisode de violences politiques depuis la fin de la guerre civile en 2002. Le dialogue pluraliste engagé avec la médiation du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a amené les deux principaux partis à la table des négociations; les accords issus de ces rencontres ont été énoncés dans un communiqué commun. Le décaissement rapide de fonds d'urgence a permis a) de nommer une commission d'enquête chargée d'enquêter sur des allégations de violences sexuelles commises pendant les troubles et b) de remettre en état les bureaux endommagés d'un des partis politiques. À l'appui du communiqué commun, le BINUCSIL a élaboré deux projets devant être financés par le Fonds au titre des interventions d'urgence : l'un et l'autre ont été approuvés par le Bureau

d'appui à la consolidation de la paix en mai 2009. Ils visent à : a) améliorer les règles et les techniques d'intervention antiémeute de la police et b) promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale. Dans l'ensemble, l'exécution des projets s'est améliorée régulièrement durant l'année écoulée. Des résultats substantiels ont été obtenus en termes de visibilité de la Commission nationale des droits de l'homme, de connaissance de la nouvelle loi sur la protection de la femme et de l'enfant et de diminution du nombre de détenus en attente d'être jugés (90 % des 600 dossiers en souffrance ont été traités). À la demande du Gouvernement et après validation par les parties prenantes dans le pays et la Commission de consolidation de la paix, le plan des priorités a été révisé en août 2008 en vue de traiter la difficile question des pénuries d'énergie que connaît le pays. En avril 2009, des consultants indépendants ont conduit un examen à mi-parcours qui devait permettre d'évaluer et de mieux aiguiller l'exécution des activités financées par le Fonds dans le pays; le Gouvernement, l'ONU et la société civile ont eu ainsi la possibilité d'améliorer les résultats en prévision de la dernière série d'approbations. Outre qu'elle a permis de recenser les améliorations indispensables à prévoir pour faire émerger une vision commune ONU/PNUD, l'évaluation a montré la nécessité d'intensifier le travail de sensibilisation et de gérer efficacement les attentes des parties prenantes quant aux projets soutenus par le Fonds.

Pays admis par le Secrétaire général au bénéfice du financement du Fonds (guichet II)

Comores

17. La volonté de paix des Comores s'est illustrée par l'ouverture du dialogue intercomorien en mars 2009, en préalable à la mise en œuvre du plan des priorités financé par le Fonds avec une enveloppe de 9 millions de dollars. La phase initiale du dialogue a scellé un certain consensus sur la gouvernance, le fonctionnement des institutions de l'État, l'harmonisation du mandat présidentiel et la rationalisation du calendrier des élections. Mais elle a également fait apparaître de profondes divergences quant aux procédures à suivre pour mettre en œuvre les réformes requises. L'équipe de pays des Nations Unies s'est employée à mettre en place les structures et les moyens d'une capacité d'appui à la mise en œuvre conjointe et aux institutions nationales indispensables pour assurer l'exécution rapide, efficace et transparente des projets. Le Gouvernement a créé pour sa part une Commission de la solidarité nationale chargée d'encadrer le processus de consolidation de la paix. Le plan des priorités a retenu quatre domaines d'intervention prioritaires, que les organismes des Nations Unies allocataires et leurs homologues nationaux se sont employés à traduire dans des projets spécifiques. L'un de ces projets – le renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix et de gestion de projet – a d'ores et déjà été approuvé.

Côte d'Ivoire

18. La sécurité et le climat politique sont restés relativement stables et un certain calme a prévalu en Côte d'Ivoire, mais la situation politique demeure fragile, du fait notamment d'un nouveau report des élections, cette fois à la fin 2009. Le Fonds est intervenu dans le cadre d'un plan des priorités d'un montant de 5 millions de dollars prévoyant l'appui à la facilitation du dialogue interivoirien direct (suite donnée au financement d'urgence) conformément à l'accord politique de Ouagadougou et une aide à l'opération « 1 000 microprojets », projet à dividendes de paix immédiats qui

visé à faciliter la réintégration et la réinsertion des ex-combattants, des anciens membres des milices et des jeunes en danger dans la période située à la charnière de la signature de l'accord et des futures élections. En juin 2009, au moins 70 % de l'allocation avait déjà été décaissée au profit de 3 407 participants, dont une part croissante de femmes (18,3 %), et de membres de communautés touchées par le conflit, soit 1 099 ex-combattants, 757 anciens membres des milices, 847 jeunes en danger et 704 membres de communautés. Des plans étaient en cours d'élaboration pour évaluer le projet et étudier la possibilité de renforcer la viabilité à long terme de ces initiatives et de trouver des financements pour le suivi. La poursuite de cet effort sur la durée est restée un enjeu majeur.

République démocratique du Congo

19. Le Secrétaire général a admis la République démocratique du Congo (RDC) au bénéfice du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix le 17 juin 2009. Cette décision s'explique par la situation qui prévaut dans l'est du pays, où subsistent des éléments de fragilité et d'insécurité mais où les chances d'une paix durable sont bien réelles, avec notamment la signature d'accords et d'ententes entre le Gouvernement et les groupes armés. Dans le cadre des aides apportées par l'ONU pour encourager le pays à poursuivre dans cette voie positive, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'attachera à déterminer les domaines d'appui prioritaires, en concertation avec les partenaires au niveau du pays.

Guinée

20. L'instabilité politique a atteint un paroxysme en Guinée en décembre 2008 après la mort du Président, suivie de la prise du pouvoir par une junte militaire. Ce bouleversement est intervenu au moment de la mise au point finale du plan des priorités du Fonds pour la consolidation de la paix, qu'il a fallu reporter pendant que l'équipe de pays des Nations Unies réévaluait la situation et les nouvelles priorités de la consolidation de la paix. Le plan des priorités a été approuvé en février 2009 avec une enveloppe initiale de 6 millions de dollars qui devait servir à entretenir un dialogue national permanent sans exclusive, à appuyer la promotion des droits de l'homme, l'instruction civique et la réforme du secteur de la sécurité, à renforcer la participation des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Une mission conjointe d'appui au démarrage (Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Département des affaires politiques et Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD) a été dépêchée dans le pays en juin 2009; elle a recommandé que les projets soient approuvés d'urgence afin qu'ils puissent contribuer au processus de transition qui doit aboutir aux élections législatives et présidentielle prévues pour fin 2009.

Libéria

21. En mai 2009, un nombre total de 20 projets avait déjà été admis à bénéficier du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix au Libéria, ce qui représentait l'intégralité de l'enveloppe allouée (15 millions de dollars). Le projet pilote financé par le guichet pour les interventions d'urgence, et qui concernait les nouvelles approches de la réconciliation dans le comté de Nimba, a fait l'objet en septembre 2008 d'une évaluation indépendante; les conclusions ont été favorables, et le projet-pilote a pu être déployé au niveau national. Le Libéria est le premier pays bénéficiaire du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix à créer au

Ministère de l'intérieur un bureau national de la consolidation de la paix chargé spécifiquement de mener un travail de sensibilisation nationale au conflit et au potentiel de consolidation de la paix et d'assurer la coordination et la gestion des activités du Fonds dans le pays. Le programme de travail du bureau est centré sur la formation aux dimensions du conflit, le renforcement des réseaux communautaires au service de la paix et le suivi-évaluation axé sur les résultats. D'autres activités soutenues par le Fonds explorent de nouveaux territoires, comme par exemple les ambassadeurs de la jeunesse pour la paix, le Programme tumutu de démobilisation, désarmement et réintégration, et un partenariat avec le Ministère de la justice afin de créer un groupe d'action contre les violences sexistes chargé en premier lieu de combattre énergiquement les violences faites aux femmes à l'époque du conflit et de mettre fin à l'impunité des auteurs aujourd'hui.

Népal

22. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé le plan des priorités du Fonds pour la consolidation de la paix au Népal et lui a alloué 10 millions de dollars en septembre 2008. Les ressources, octroyées par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, ont aidé à mobiliser des financements supplémentaires pour la consolidation de la paix. Des projets ont été approuvés dans trois domaines prioritaires du Fonds : renforcement de la capacité de l'État à maintenir la paix, relèvement des communautés, prévention des conflits et réconciliation. L'assistance au titre du Fonds a permis à l'équipe de pays des Nations Unies de se concentrer sur les principales dimensions structurelles du conflit, en ouvrant par exemple des perspectives d'emploi à une jeunesse nombreuse et politiquement vulnérable.

Financement des interventions d'urgence (guichet III)

23. En vertu du mandat initial du Fonds, un financement d'urgence a été accordé à neuf projets ponctuels d'un montant inférieur à 1 million de dollars. Le dispositif s'est avéré souple et réactif puisqu'il permet au Secrétaire général de réagir rapidement à toute menace imminente à la paix et de montrer que le Fonds sait prendre des risques. Pourtant, presque tous les projets d'urgence accusent des retards d'exécution liés à des facteurs locaux qui ont ralenti les opérations. Des demandes de prolongation et/ou de financements supplémentaires ont été adressées par la Côte d'Ivoire (facilitation du dialogue politique nécessitant une assistance supplémentaire pour cause de report des élections), la République centrafricaine (dialogue politique sans exclusive nécessitant un financement supplémentaire pour aboutir); Haïti (réforme du secteur de la sécurité retardée dans l'attente de la réinstallation des communautés touchées); le Kenya (temps et ressources supplémentaires pour élargir le processus de réconciliation des communautés) et le Burundi (dialogue politique – financement supplémentaire pour donner suite à l'accord de décembre 2008).

24. Au cours de la période considérée, quatre nouveaux projets d'intervention d'urgence ont été approuvés pour le Burundi (1 projet), la Sierra Leone (2) et le Timor Leste (1).

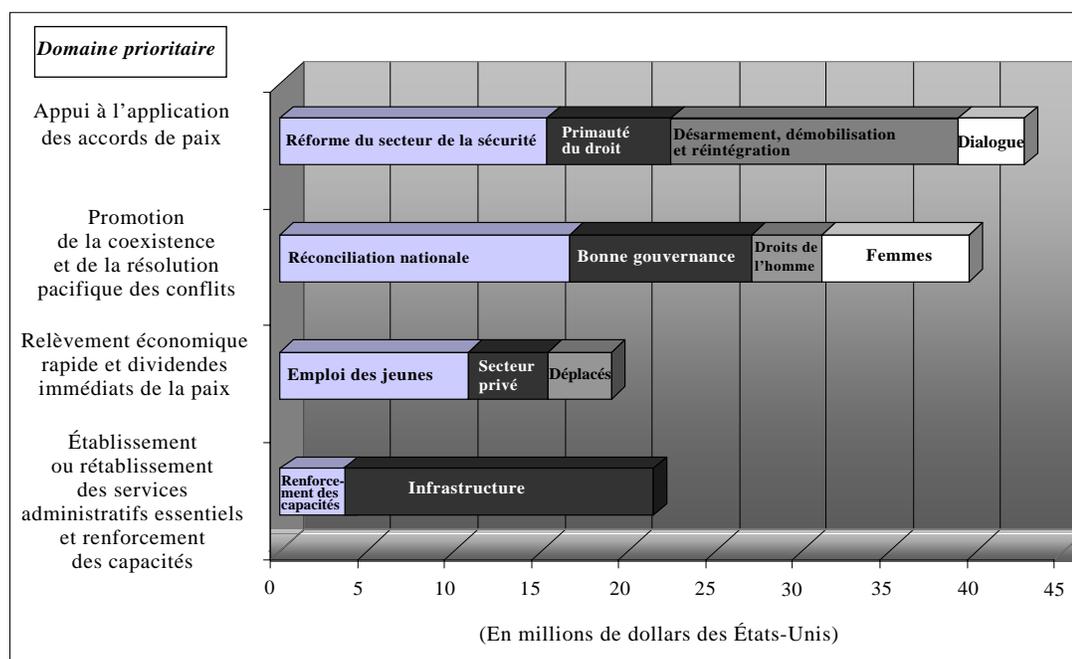
B. Principales réalisations dans les domaines thématiques prioritaires du Fonds

25. Entre juillet 2008 et juin 2009, trois nouveaux plans des priorités et 40 nouveaux projets ont été approuvés, ce qui porte à 12 le nombre de pays bénéficiant du soutien du Fonds et à 89 le nombre de projets. Avec ce doublement du portefeuille, la répartition des projets dans les quatre domaines prioritaires, tels qu'ils figurent dans le mandat révisé du Fonds (A/63/818, annexe), demeure largement inchangée : 35 % concernent des activités d'appui à l'application des accords de paix, 33 % la promotion de la coexistence et le règlement pacifique des conflits, 15 % le relèvement économique rapide et les dividendes de la paix et 18 % la reconstruction des infrastructures et des capacités techniques.

26. En juin 2009, 12 projets avaient été menés à bien, et 26 avaient démarré dans les quatre mois précédents. Une première tentative d'évaluation de l'effet catalyseur du Fonds, sur la base des rapports établis par les organismes allocataires pour la période se terminant au 31 décembre 2008, a montré que 21 des 51 projets du portefeuille mondial du Fonds avaient mobilisé des ressources supplémentaires pour un montant total de 21 millions de dollars, soit l'équivalent de 24 % du budget du Fonds approuvé à l'époque.

27. L'analyse axée sur les résultats des 10 nouveaux plans des priorités et des 89 projets approuvés a recensé 13 réalisations qui correspondent aux résultats attendus dans chacun des quatre domaines prioritaires du Fonds. La présente section donne un aperçu général des principales réalisations de 2008-2009 et montre les évolutions tendanciennes et les principaux défis à relever (voir fig. III).

Figure III
Budgets des projets admis à bénéficier du soutien du Fonds, par domaine prioritaire et réalisations



1. Appui à l'application des accords de paix

28. Le Fonds a surtout vocation à être utilisé au lendemain des conflits, lorsque le risque de reprise des hostilités est très élevé. Un tiers de ses ressources va à des activités visant à aider les pays à appliquer les accords de paix et notamment à des priorités immédiates comme le renforcement de la sécurité et de la primauté du droit. Le dialogue politique au service de la bonne application des accords s'avère un élément important que le Fonds peut soutenir en parallèle avec le lancement de grands programmes de désarmement, démobilisation et réintégration afin de faciliter la réinsertion effective des ex-combattants.

29. Neuf projets liés à la réforme du secteur de la sécurité (avec un financement de 15 millions de dollars) sont maintenant achevés ou en cours; la plupart concernent les pays relevant de la Commission de consolidation de la paix, ce qui est également le cas de huit projets de réintégration des ex-combattants (16 millions de dollars). Le Fonds intensifie son engagement dans les domaines de l'état de droit et des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, qui ont été l'un et l'autre retenus comme thèmes prioritaires pour la plupart des pays bénéficiant du soutien du Fonds. La promotion de l'indépendance de la justice et de l'efficacité des procédures judiciaires afin de réduire l'engorgement des tribunaux et la durée des détentions provisoires est un autre domaine prioritaire, avec six projets pour un montant total de 7 millions de dollars. En Côte d'Ivoire, le modeste programme de pays du Fonds (5 millions de dollars) comprend un élément d'appui à la facilitation du dialogue politique par la médiation – le dialogue politique étant également soutenu par trois autres allocations du Fonds au titre des interventions d'urgence.

30. Les organismes des Nations Unies allocataires ont indiqué que, alors que les capacités du secteur de la sécurité et de la justice avaient été considérablement renforcées en 2008, l'exécution des projets avait pris du retard en raison d'un contexte institutionnel et de conditions de sécurité souvent imprévisibles. Tel a été le cas par exemple au Burundi, où des heurts violents avec les forces armées se sont produits en 2008 – la situation n'est revenue à la normale qu'avec la signature d'un accord de démobilisation, désarmement et réintégration plus tard dans l'année. D'autres difficultés ont été signalées, notamment le manque de personnel pour les projets, le non-respect des normes du droit international par les pays sortant d'un conflit et les retards d'exécution causés par les élections nationales.

2. Promotion de la coexistence et du règlement pacifique des conflits

31. Pour éviter de nouveaux embrasements, les programmes de consolidation de la paix doivent s'attaquer aux causes des conflits et tenir compte des nouveaux rapports de force dans la période qui suit immédiatement la fin des hostilités. Près de 50 % des projets bénéficiant du soutien du Fonds renforcent la faculté nationale et locale de réfléchir aux racines et aux moteurs des conflits et de chercher des moyens propres à promouvoir la coexistence pacifique.

32. Dix-sept projets d'un montant total de 17,9 millions de dollars ont concerné la réconciliation nationale. Un examen du Fonds commandé en 2009 pour le compte de cinq grands donateurs a montré que la réconciliation était le principal domaine sous-financé de la consolidation de la paix (www.unpbf.org/docs/PBF-Review.pdf). Les approches communes concernent la création de commissions de règlement des litiges fonciers, l'éducation pour la paix, la formation à la médiation et au dialogue, l'appui aux médias indépendants et aux commissions Vérité et réconciliation. Treize

projets d'aide à la gouvernance (11,3 millions de dollars) se sont employés à améliorer la conduite des affaires publiques et les relations entre les autorités et les civils, en finançant par exemple la création de commissions anticorruption et l'élaboration de procédures garantissant des élections libres et régulières. Avec neuf projets d'un montant total de 8,5 millions de dollars, le Fonds s'est par ailleurs attaché en priorité à assurer l'égalité de représentation des femmes dans les processus de paix, à garantir une protection contre les violences sexistes et à apporter une aide psychologique, sociale et économique aux femmes touchées par des conflits. Le nombre de projets centrés sur les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes dans les pays sortant d'un conflit s'est considérablement accru, passant de un à huit en un an. Quatre projets d'un montant total de 4 millions de dollars ont appuyé la sensibilisation et l'accès de tous aux droits de l'homme, grâce par exemple à la création de commissions nationales des droits de l'homme et à la transformation des pratiques judiciaires autochtones.

33. Les organismes des Nations Unies allocataires ont signalé les bons résultats de l'appui fourni aux commissions électorales nationales en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, appui qui a assuré la soudure financière nécessaire pour que les élections se déroulent dans l'ordre et dans le calme. Le projet pilote de réconciliation communautaire lancé dans l'instable comté de Nimba, au Libéria, a tout de même abouti à l'élaboration d'un modèle d'entente et de mécanismes de règlement des litiges fonciers. Face aux bons résultats obtenus au chapitre de la réconciliation et de la réintégration après le conflit, il a été repris au niveau national. Restent les difficultés à surmonter – aléas politiques susceptibles de compromettre l'exécution des projets de réconciliation et de gouvernance, manque de volonté politique et d'appropriation nationale, dissensions au sein des parlements et intransigeance de certains acteurs clefs. Toutes témoignent du fait que la consolidation durable de la paix est une entreprise de longue haleine.

3. Relèvement rapide de l'économie et dividendes immédiats de la paix

34. L'une des grandes menaces qui planent sur la stabilité d'un grand nombre de sociétés sortant d'un conflit est l'absence de perspectives économiques, cause de sous-emploi et de chômage massif et généralisé dont les jeunes sont les premières victimes. Pourtant, la jeunesse est le bien le plus précieux d'un pays pour l'avenir. C'est pourquoi le Fonds soutient six grands projets d'emploi et de réalisation du potentiel des jeunes, pour un montant estimé à 11 millions de dollars. Huit projets (7 millions de dollars) financent la réinstallation des déplacés et des réfugiés dans leurs communautés d'origine, ainsi que des programmes de relance de la production agricole et de services de base, qui seront autant de dividendes immédiats de la paix pour les populations.

35. L'émancipation économique et l'emploi des jeunes figurent en bonne place dans les plans des priorités pour la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. Des projets d'emplois de courte durée sont envisagés; ils s'accompagneront d'initiatives d'emplois de moyenne ou longue durée lancées par les gouvernements et les partenaires de développement pour former et employer les jeunes. L'exécution des programmes s'avère toutefois difficile en raison de capacités locales limitées et de l'absence de consensus politique sur la question de savoir qui devrait bénéficier des activités. Les organismes des Nations Unies allocataires sont également conscients de la nécessité de cibler davantage les femmes afin de s'attaquer aux fortes

disparités constatées en matière de taux d’alphabétisation et de perspectives économiques.

36. Six projets ont été lancés récemment pour aider les déplacés et les réfugiés à retourner chez eux, à se réinstaller et à relancer la production agricole. C’est beaucoup plus que l’année précédente, quand seuls deux projets avaient été approuvés. Cette tendance est parfaitement illustrée par le cas de la République centrafricaine, qui a préféré s’employer en priorité à réintégrer rapidement les ex-combattants et les populations touchées plutôt que d’investir dans la réforme de la police et de la justice, qui pourra être financée par des allocations ultérieures du Fonds pour le pays.

4. Établissement ou rétablissement des services administratifs essentiels et renforcement des capacités

37. Huit projets (21 millions de dollars) ont aidé les autorités des pays sortant d’un conflit à rétablir rapidement les services essentiels, à relancer les institutions et à réacquérir les capacités nécessaires pour assurer la prestation des services. Ils ont permis d’améliorer les infrastructures (électricité, assainissement et approvisionnement en eau) et le fonctionnement des institutions – grâce notamment à la construction de casernes, de tribunaux et de prisons¹.

38. Un seul projet – la construction de 32 tribunaux dans les provinces rurales du Burundi – a été mené à bien à ce jour. Il a stimulé l’emploi rural et amélioré l’accès des populations locales à la justice. Globalement, les allocations du Fonds pour les infrastructures ont augmenté de 50 % en 2008 – en raison surtout d’une allocation exceptionnelle de secours pour maintenir l’approvisionnement électrique dans certaines régions clés de la Sierra Leone, conformément au cadre stratégique intégré entériné par la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix.

C. Enseignements de l’expérience

39. Les pays sortant d’un conflit ont généralement de nombreux besoins, qui semblent autant de priorités. Les gouvernements et les partenaires sont poussés à livrer les dividendes de la paix immédiatement – à un moment où les capacités et les ressources sont très limitées. Tel est essentiellement l’environnement dans lequel le Fonds pour la consolidation de la paix a opéré et opère. Les enseignements et les expériences mentionnés dans le rapport précédent restent dans l’ensemble pertinents (A/63/218-S/2008/522). Pourtant, des progrès ont été faits durant la période considérée en ce qui concerne la définition des réponses à apporter, car les expériences récentes ont livré des enseignements supplémentaires, décrits plus loin.

40. *La phase de démarrage des activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix dans un pays est l’une des plus critiques et des plus lourdes à assumer pour l’équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires nationaux, et pourtant il y a très peu de capacités disponibles pour répondre aux nouvelles*

¹ Les projets qui associent le renforcement des capacités techniques et des capacités humaines en vue d’obtenir une réalisation précise pour la consolidation de la paix sont recensés dans le premier domaine prioritaire (appui à l’application des accords de paix) ou dans le deuxième (règlement pacifique des conflits).

exigences inhérentes à un démarrage. Il est donc absolument essentiel de privilégier davantage l'appui à la phase de démarrage afin de remédier aux sous-capacités en matière de planification, de programmation et d'exécution. Compte tenu du temps considérable qui s'écoule entre la déclaration d'admission à bénéficiaire du soutien du Fonds et l'approbation des premiers projets, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD doivent intervenir plus en amont, en collaboration avec des partenaires clefs comme le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre de l'élaboration des plans des priorités et des projets initiaux. Il conviendrait en même temps d'élaborer des programmes de formation et de partenariat de manière à renforcer la capacité sur place durant les premiers mois.

41. *La synergie entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix s'est améliorée mais l'engagement entre le Fonds et la Commission pourrait être mieux calibré.* Les membres de la Commission de consolidation de la paix pourraient participer plus activement à la définition et à la promotion de l'engagement des donateurs bilatéraux et multilatéraux. C'est là un élément particulièrement important dans les dernières phases de l'exécution pour préparer le désengagement du Fonds et le passage de relais à des bases de ressources plus substantielles et durables telles que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays. L'influence de la Commission pourrait être mise à profit pour appuyer les politiques générales et l'inscription prioritaire dans les budgets nationaux des initiatives qui servent à consolider une paix participative. Le mandat révisé du Fonds insiste sur les synergies et la collaboration plus étroite dans les pays relevant de la Commission. Les approches innovantes et efficaces appuyées par le Fonds pourraient livrer une foule de données d'expériences qui intéresseraient le Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience et enrichiraient les débats nationaux.

42. *Une attention plus soutenue doit être portée au rôle capital des comités directeurs mixtes, dont il faut s'assurer qu'ils ont les moyens de jouer pleinement leur rôle.* Les comités directeurs mixtes nationaux, dont la composition est très diversifiée, sont coprésidés par un haut fonctionnaire des Nations Unies et par un haut fonctionnaire du pays concerné; ils constituent un élément essentiel du Fonds, un élément conçu pour promouvoir la prise en main des projets par les pays et renforcer les capacités nationales. Leur rôle doit être encore étoffé – par exemple en ce qui concerne la planification et le suivi-évaluation axés sur les résultats.

43. *La consolidation durable de la paix sur des bases saines nécessite des partenariats efficaces à tous les niveaux.* Des efforts supplémentaires doivent être faits pour établir des partenariats efficaces à tous les niveaux, à commencer par celui des pays, où les partenariats entre le gouvernement, la société civile, les donateurs, le secteur privé et les Nations Unies conditionnent la réussite de l'effort de consolidation de la paix; ces partenariats sont également de mise au niveau mondial, où le renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peut amplifier l'effet catalyseur du Fonds. La réussite des activités soutenues par le Fonds dépend en grande partie de la collaboration et de la coopération entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les autres entités du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, les fonds et les programmes. Le Groupe de travail interinstitutions créé récemment devrait porter et guider le soutien et l'engagement du système des

Nations Unies dans le cadre de la révision et du perfectionnement des directives conformément au nouveau mandat du Fonds.

44. *Les tensions inhérentes au concept qui sous-tend le Fonds et l'existence d'exigences et d'attentes concurrentes appellent une stratégie de communication forte aussi bien sur le terrain qu'au niveau mondial.* Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit mieux gérer les différentes attentes des principales parties prenantes du Fonds, tant aux niveaux mondial que national. Au niveau mondial, il s'agit d'intensifier les échanges entre le Bureau, les États Membres et les autres entités du système des Nations Unies, en particulier pour expliquer clairement aux parties prenantes l'environnement dans lequel le Fonds opère, l'impact qui s'ensuit sur les activités bénéficiant du soutien du Fonds et sur la capacité d'intervention rapide, et la valeur ajoutée apportée par le Fonds à la promotion de la consolidation de la paix. Au niveau national, les objectifs et les priorités du Fonds doivent être mieux communiqués. Cette stratégie de communication suppose que le Bureau d'appui a de bonnes capacités de suivi et d'évaluation et sait tirer parti des enseignements de l'expérience.

IV. Améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds

A. Évaluations externes

45. Le bilan des deux premières années d'existence du Fonds montre que le démarrage a été difficile, en raison surtout d'exigences politiques poussant à des décaissements rapides, avant que les capacités et les systèmes soient en place et que les organismes allocataires aient une idée claire de la raison d'être du Fonds. Reste malgré tout que les activités récentes ont livré une foule de connaissances et d'enseignements utiles. Selon l'évaluation faite par le BSCI et l'examen conduit en 2009 (voir par. 32), le Fonds a fait des progrès considérable en termes d'aide à la production des premiers dividendes de la paix et a aidé les pays à renforcer leur capacité de promouvoir le règlement pacifique des conflits et de réagir aux menaces susceptibles de rallumer les hostilités. Les évaluations indiquent toutefois que le Fonds pourrait mieux faire dans un certain nombre de domaines, et qu'il pourrait notamment : a) renforcer le ciblage stratégique de ses financements; b) préciser les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes; c) participer aux activités de démarrage d'importance critique; d) améliorer son orientation opérationnelle; e) intensifier la communication et le partage de l'information, et f) accepter les réalités politiques de la consolidation de la paix et gérer les attentes dans une optique prospective. Les évaluations ont également indiqué que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et ses partenaires devaient identifier les principales causes systémiques des retards pris dans la conception et l'exécution des activités critiques pour la consolidation de la paix et prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Dans la réponse de sa direction, le Bureau a souscrit pleinement à ces observations et annoncé l'élaboration d'un plan d'action pour y donner suite.

B. Révision du mandat

46. Ainsi qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions prises en vue d'établir le Fonds pour la consolidation de la paix (A/60/984), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entamé le réexamen du mandat du Fonds en 2008. Le processus de révision est fait d'une série de processus distincts mais complémentaires, avec notamment l'examen des enseignements issus des activités du Fonds, de larges consultations et des entretiens informels avec les représentants des États Membres, des donateurs, de la Commission de consolidation de la paix et des autres parties prenantes. La révision a tenu compte des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) concernant les deux manières dont le Fonds pourrait être utilisé pour catalyser les premières priorités et assurer un financement entre le moment où les donateurs annoncent leur contribution et celui où les fonds sont décaissés. Sur le conseil des États Membres, le nouveau mandat du Fonds remplace l'ancien modèle à trois guichets par deux dispositifs : a) le dispositif d'intervention immédiate (une version élargie et assouplie du guichet Interventions immédiates); et b) le dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement (par fusion des guichets 1 et 2). Par sa résolution 63/282, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le mandat révisé du Fonds, qui ouvre la voie à l'amélioration des résultats grâce à une meilleure réactivité opérationnelle, à une efficience et une efficacité accrues et à une synergie renforcée entre le Fonds et la Commission de consolidation de la paix.

C. Réformes de structure et de gestion

47. Les évaluations ont également donné lieu à une série d'améliorations dans la structure et la gestion du Fonds. La réponse de la direction du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait fond sur les nombreuses initiatives en cours; le recrutement de personnel supplémentaire a permis de remédier aux pénuries d'effectifs les plus graves, de même que le renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies et les départements et un meilleur partage des tâches dans le Bureau d'appui lui-même.

48. Une équipe spéciale interorganisations a été chargée de tirer parti des compétences présentes dans le système des Nations Unies pour apporter des éléments pratiques à intégrer aux directives relatives à la programmation et à l'exécution des projets soutenus par le Fonds; une série de réunions a été organisée afin de partager les idées et les enseignements de l'activité d'appui à la consolidation de la paix. Les directives révisées préciseront les moyens à mobiliser pour atteindre les principaux objectifs du Fonds et définiront les nouveaux arrangements structurels tels qu'approuvés dans le mandat révisé. Préciser les rôles et les responsabilités à tous les niveaux, surtout en ce qui concerne la prise de décisions, l'établissement des rapports et l'application du principe de responsabilité est un objectif primordial, de même que la synchronisation des arrangements avec le bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD en sa qualité d'agent d'administration du Fonds. Les premières démarches ont été engagées avec les partenaires dans le système des Nations Unies et ceux de l'extérieur (notamment les établissements d'enseignement supérieur), afin d'accélérer la formation à la consolidation de la paix, d'intensifier l'effort de sensibilisation et d'apporter des

soutiens sur le terrain – en s’employant à chaque fois à exploiter et stimuler l’efficacité du Fonds.

D. Focalisation sur les résultats et sur les enseignements issus du terrain

49. Le suivi et les rapports axés sur les résultats constituent des éléments prioritaires pour le Fonds car ils permettent de suivre l’état d’avancement des projets, de définir des stratégies à effet catalyseur efficaces et de partager les données d’expérience avec les principaux acteurs dans les pays bénéficiant de son soutien. Le suivi des projets eux-mêmes et l’établissement des rapports correspondants incombent aux organismes des Nations Unies allocataires, tandis que les comités directeurs mixtes et les secrétariats du Fonds dans les pays suivent l’état général d’avancement du programme de pays. Les projets font maintenant l’objet de comptes-rendus trimestriels, ce qui permet de faire d’utiles mises à jour grâce auxquelles le Bureau d’appui à la consolidation de la paix, le Bureau du Fonds d’affectation spéciale multidonateurs du PNUD, les comités directeurs mixtes nationaux et les organismes allocataires (à leur siège respectif) peuvent contrôler les progrès et les résultats. Des missions d’aide au suivi ont été dépêchées en Afrique de l’Ouest et des échanges de personnel ont eu lieu entre les pays d’Afrique centrale et d’Afrique de l’Ouest soutenus par le Fonds. Un exercice pilote de formation au travail de suivi et évaluation conçu en collaboration avec des universités à l’usage des secrétariats du Fonds et des comités directeurs mixtes a été organisé; il devrait servir à développer des modules de formation spécifiques au Fonds.

50. Les deux premiers pays à avoir bénéficié du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, le Burundi et la Sierra Leone, ont demandé des examens à mi-parcours en 2009 afin d’évaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience des projets et de disposer d’une série de recommandations pratiques propres à faciliter la bonne exécution des projets et le désengagement progressif du Fonds. En Sierra Leone, un examen conjoint a été conduit par le gouvernement, le PNUD (principal organisme des Nations Unies allocataire) et le BINUCSIL; il a fait apparaître une amélioration de la performance et des taux d’exécution après un démarrage poussif, ainsi que la nécessité d’améliorer la gestion des projets, d’instaurer des pratiques efficaces en matière de suivi et de compte-rendu, de définir une stratégie de communication pour diffuser largement les résultats et renforcer l’effet catalyseur du Fonds. L’examen à mi-parcours pour le Burundi est prévu pour août 2009.

V. Administration et contrôle du Fonds

Activités du Bureau d’appui à la consolidation de la paix

51. L’examen et l’approbation des propositions de nouveaux projets ont été ralentis dans la deuxième moitié de 2008 et au début de 2009 de manière que les conclusions des différentes évaluations et la révision du mandat puissent être intégrées dans un système d’administration et de contrôle amélioré. En réponse aux évaluations, le Bureau d’appui à la consolidation de la paix a pris des mesures pour améliorer sa gestion dans quatre domaines prioritaires : a) renforcement de l’administration au niveau mondial : examen des mécanismes de responsabilité et des processus de prise de décisions existants, examen du bureau mondial et

renforcement des effectifs afin de répondre aux besoins programmatiques en matière de gestion des fonds et réexamen de la répartition des tâches avec le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD; b) amélioration des directives et de la formation : mise à jour des directives sur la base du nouveau mandat et mise au point d'un module de formation aux questions opérationnelles et programmatiques; c) soutien renforcé aux pays relevant du Fonds : consolidation des structures d'administration sur le terrain; engagement renforcé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au moment de la phase de démarrage; organisation d'un stage de formation annuel pour les pays bénéficiant du soutien du Fonds et multiplication des visites de suivi dans ces mêmes pays; et d) amélioration de la communication et de l'information en direction du public : élaboration d'une stratégie de communication au niveau mondial et au niveau des pays et comptes-rendus d'activité réguliers au Fonds et à son groupe de donateurs. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en collaboration avec le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD et du Département des affaires politiques, a dépêché des missions d'appui et de démarrage au Burundi, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Liberia, au Népal, en République centrafricaine, et en Sierra Leone.

Activités du Groupe consultatif

52. En application de la résolution 60/287 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a nommé un Groupe consultatif indépendant chargé d'exercer un rôle de conseil, de vérifier la diligence et la pertinence des allocations du Fonds et d'étudier les rapports d'exécution et les rapports financiers sur les utilisations des allocations afin de garantir le respect des principes de responsabilité, d'efficacité et de transparence. Le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix s'est réuni en octobre 2008 et mai 2009 pour étudier l'évaluation du Fonds conduite par le BSCI, faire des propositions pour la révision du mandat du Fonds et examiner les directives et procédures du Fonds. Il a par ailleurs revu et précisé son propre mandat, notamment en ce qui concerne sa fonction de supervision vis-à-vis du Fonds et a décidé de se concentrer sur trois tâches de contrôle d'une importance capitale : a) examen de la politique du Fonds en matière d'allocations et vérification de la vitesse des décaissements; b) examen des résultats du Fonds; et c) recensement des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'activité de consolidation de la paix. Le Groupe consultatif participera activement à la reformulation des directives et des politiques requises pour que le mandat révisé du Fonds devienne opérationnel.

VI. Partenariats et collaboration avec d'autres fonds

53. Certains des problèmes rencontrés par les organismes des Nations Unies allocataires pour exécuter les activités soutenues par le Fonds tiennent à des contraintes d'ordre systémique sur lesquelles le Fonds n'a pas vraiment prise. Ainsi, la plupart des organismes n'ont pas de modalités d'exécution adaptées aux pays sortant d'un conflit, ce qui limite leur capacité d'intervention. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'emploie avec ses partenaires à trouver des solutions pour lever certaines de ces contraintes. Il a par ailleurs renforcé son engagement et multiplié les partenariats avec d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs, par exemple le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, le Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la prévention des crises et le redressement et prévoit d'autres réunions consultatives dans le cadre de la révision des directives du Fonds, par le biais du partage des acquis, des méthodes et des données d'expérience. Le Bureau d'appui a également partagé ses vues sur le financement pour la consolidation de la paix dans le cadre des travaux du Réseau international de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les conflits et les situations de fragilité et continuera de faire de même avec les partenaires intéressés. Les occasions de collaboration avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies se sont multipliées récemment; ainsi, le Bureau de la coordination des activités de développement et l'école des cadres du système des Nations Unies ont harmonisé les demandes de fonds dans des processus de planification de pays communs et ont appuyé les principes de prévention des conflits qui président aux activités des Nations Unies dans le cadre des plans nationaux de relèvement et de développement.

VII. Conclusions et perspectives d'avenir

54. Le Fonds a démontré qu'il pouvait occuper un créneau essentiel dans le domaine de la consolidation de la paix. S'il reste beaucoup à faire, les évaluations ont pourtant fait apparaître des réalisations et des innovations rapides qui témoignent de l'importance et de la pertinence de ce nouvel instrument de financement. Les problèmes de jeunesse rencontrés ne sont pas inhabituels pour un nouveau Fonds. Les deux premières années de fonctionnement intégral du Fonds ont été riches d'enseignements qui doivent maintenant donner lieu à des efforts concertés de la part du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, des organismes des Nations Unies allocataires et des États Membres de manière à corriger efficacement les insuffisances signalées dans les évaluations externes.

55. Le mandat révisé du Fonds donne une plateforme efficace pour améliorer les résultats et l'utilisation des ressources. En appliquant son nouveau mandat et en s'attaquant aux points problématiques relevés dans les évaluations, le Fonds devrait pouvoir devenir un instrument souple, réactif et audacieux de décaissement rapide pour la consolidation de la paix et servir pleinement dans l'esprit du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain des conflits.

56. En ce qui concerne les perspectives d'avenir, il faudra pour avancer établir une pleine capacité de gestion de fonds au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de manière à améliorer le soutien fourni dans le monde et au niveau des pays, en particulier durant la phase critique du démarrage des activités du Fonds dans chaque pays; mettre en place un cadre de responsabilités solide répondant aux exigences des donateurs en matière d'information et de contrôle; renforcer la synergie avec la Commission de consolidation de la paix, en ce qui concerne notamment les pays relevant du Fonds et pour mieux exploiter les enseignements des activités à travers le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience; utiliser le Fonds pour améliorer la coopération et la collaboration dans le système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix de manière à renforcer la capacité du système de soutenir les pays en sortie de conflit; étendre les opérations du Fonds afin d'apporter une assistance stratégique à d'autres pays ayant besoin d'un appui urgent pour la consolidation de la paix.

Annexe I

Fonds pour la consolidation de la paix : annonces
de contributions, engagements et dépôts au 30 juin 2009

Donateur	Annonces de contributions ^a (monnaie du donateur)	Engagements ^b Dépôts	
		(Dollars É.-U.)	
Allemagne	11 000 000 dollars É.-U.	11 000 000	11 000 000
Arabie saoudite	– dollars É.-U.	–	500 000
Australie	3 000 000 dollars australiens	2 414 400	2 414 400
Autriche	1 500 000 euros	2 108 550	2 108 550
Bahreïn	10 000 dollars É.-U.	10 000	10 000
Belgique	2 477 651 euros	3 647 407	3 647 407
Brésil	590 000 dollars É.-U.	590 000	590 000
Canada	20 000 000 dollars canadiens	18 765 294	18 765 294
Chili	161 449 dollars É.-U.	161 449	161 449
Chine	3 000 000 dollars É.-U.	3 000 000	2 000 000
Chypre	20 000 dollars É.-U.	20 000	40 000
Croatie	30 000 dollars É.-U.	30 000	63 000
Danemark	50 000 000 couronnes danoises	8 878 509	8 878 509
Égypte	45 000 dollars É.-U.	45 000	45 000
Émirats arabe unis	– dollars É.-U.	–	500 000
Espagne	8 900 000 euros	12 001 999	12 001 999
Fédération de Russie	– dollars É.-U.	–	2 000 000
Finlande	4 800 000 euros	6 543 638	6 543 638
France	1 000 000 euros	1 359 100	2 881 600
Inde	2 000 000 dollars É.-U.	2 000 000	2 000 000
Indonésie	40 000 dollars É.-U.	40 000	40 000
Irlande	10 000 000 dollars É.-U.	12 600 000	12 600 000
Islande	1 000 000 dollars É.-U.	1 000 000	1 000 000
Italie	4 000 000 euros	5 766 562	5 766 562
Jamahiriya arabe libyenne	50 000 dollars É.-U.	50 000	50 000
Japon	20 000 000 dollars É.-U.	20 000 000	20 000 000
Koweït	500 000 dollars É.-U.	500 000	500 000
Luxembourg	916 927 euros	1 256 551	1 256 551
Maroc	5 000 dollars É.-U.	5 000	5 000
Mexique	100 000 dollars É.-U.	100 000	100 000
Norvège	200 000 000 couronnes norvégiennes	32 124 458	32 124 458
Pays-Bas	46 456 518 dollars É.-U.	46 456 518	46 456 518
Pologne	100 000 dollars É.-U.	100 000	100 000
Portugal	1 000 000 dollars É.-U.	1 000 000	1 000 000
Qatar	200 000 dollars É.-U.	200 000	200 000

<i>Donateur</i>	<i>Annonces de contributions^a</i> <i>(monnaie du donateur)</i>	<i>Engagements^b</i>	
		<i>(Dollars É.-U.)</i>	
République de Corée	3 000 000 dollars É.-U.	3 000 000	3 000 000
République tchèque	346 682 dollars É.-U.	346 682	346 682
Roumanie	100 000 euros	147 210	147 210
Royaume-Uni	30 000 000 livres britanniques	52 960 200	52 960 200
Slovénie	20 000 dollars É.-U.	20 000	20 000
Suède	400 000 000 couronnes suédoises	54 555 181	54 555 181
Thaïlande	10 000 dollars É.-U.	10 000	10 000
Turquie	1 200 000 dollars É.-U.	1 200 000	1 200 000
Organisation de la Conférence islamique	20 000 dollars É.-U.	20 000	20 000
Donateurs privés	18 933 dollars É.-U.	18 933	18 933
Total		306 052 641	309 628 141

^a Annonces de contributions : contributions volontaires versées par les donateurs en attendant la formalisation de la lettre d'accord.

^b Engagements : contributions dues aux termes de la lettre d'accord. Les annonces de contributions ainsi que les engagements qui n'ont pas encore été suivis d'un dépôt sont estimés en équivalents dollars des États-Unis aux taux de change de l'ONU et à titre indicatif seulement.

Annexe II

Projets admis à bénéficier du soutien du Fonds
pour la consolidation de la paix en 2008-2009

A. Burundi

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds au Burundi</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds au Burundi</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (en dollars É.-U.)</i>
3 novembre 2008	Droits de l'homme	PNUD	Réduction des violences par la relance du Programme national d'exécution des jugements rendus par les tribunaux et renforcement de l'appareil judiciaire	158 520
18 novembre 2008	Gouvernance démocratique	PNUD	Mise en place du dialogue entre les partenaires nationaux	148 000
18 novembre 2008	Gouvernance démocratique	UNIFEM	Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de reconstruction communautaire	105 193
24 novembre 2008	Gouvernance démocratique	FNUAP	Participation des jeunes à la cohésion sociale	200 005
24 novembre 2008	Secteur de la sécurité	PNUD	Casernement des Forces de la défense nationale pour atténuer leur impact sur les populations	229 150
Montant total approuvé				840 868

B. République centrafricaine

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds en République centrafricaine</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds en République centrafricaine</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
3 décembre 2008	Réforme du secteur de la sécurité	HCR	Réintégration des jeunes par l'emploi	500 000
1 ^{er} avril 2008	Réforme du secteur de la sécurité	PNUD	Appui au démarrage de l'opération de démobilisation, désarmement et réintégration	3 955 710
12 novembre 2008	Réforme du secteur de la sécurité	UNICEF	Prévention des recrutements, démobilisation et réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés et d'autres enfants et femmes	2 000 000
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	FAO	Relance de l'activité agropastorale à Paoua, Bozoum et Ndelé	300 000
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	FAO	Aide socioéconomique aux populations touchées par le conflit	300 000
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	PNUD	Formation par l'apprentissage des jeunes touchés par le conflit	450 000

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds en République centrafricaine</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds en République centrafricaine</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	UNESCO	Radios communautaires pour la cohésion sociale dans tout le pays	324 000
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	UNESCO	Centres de formation professionnelle de Bozoum, Bossangoa et Bria	355 000
12 novembre 2008	Communautés touchées par le conflit	UNESCO	Prise de parole et réconciliation	371 000
12 novembre 2008	Gouvernance et primauté du droit	FNUAP	Autonomisation des femmes touchées par le conflit dans le cadre de la reconstruction des communautés	686 200
12 novembre 2008	Gouvernance et primauté du droit	PNUD	Réseau des femmes leaders pour les droits de la femme	390 000
3 décembre 2008	Gouvernance et primauté du droit	HCR	Formation des femmes en droits humains dans l'Ouham Pende et Bamingui Bangoran	368 090
Montant total approuvé				10 000 000

C. Côte d'Ivoire

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds en Côte d'Ivoire</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds en Côte d'Ivoire</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
12 juin 2008	Appui à la réintégration des ex- combattants, des anciens membres des milices et des jeunes en danger	PNUD	1 000 microprojets pour la réintégration des ex-combattants et des jeunes	4 000 000
12 juin 2008	Appui à l'Accord politique de Ouagadougou	PNUD	Appui au déroulement du Dialogue direct de Ouagadougou	1 000 000
Montant total approuvé				5 000 000

D. Libéria

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds au Libéria</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds au Libéria</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
25 septembre 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	HCR	Renforcement des moyens d'action des communautés : paix, droits de l'homme et partenariats civiques	932 400
17 octobre 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	UNESCO	Paix, droits de l'homme et apprentissage de la citoyenneté	900 000
22 décembre 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	PNUD	Volontaires au service de la paix	450 000

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds au Libéria</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds au Libéria</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
22 mars 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	PNUD	Initiative finale de la Commission Vérité et réconciliation : consultations et conférence nationale	350 000
22 mars 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	PNUD	Renforcement de la capacité du Gouvernement en matière de consolidation de la paix	600 000
22 mars 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	UNICEF	Réalisation du potentiel de la jeunesse et promotion de la paix	1 000 000
22 mars 2008	Promotion de la réconciliation nationale et de la gestion des conflits	UNOPS	Espace Dialogue et paix	1 000 000
25 septembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	HCR	Renforcement de la primauté du droit	1 167 610
29 septembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	PNUD	Bureau national de la consolidation de la paix	902 759
22 décembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	PNUD	Amélioration des services du ministère public de la justice	1 082 000
22 décembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	PNUD	Renforcement du système de défense publique	750 066
22 décembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	ONU-Habitat	Appui à la Commission des biens fonciers	750 000
22 décembre 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	FNUAP	Durcissement des poursuites pour violences sexuelles et sexistes	792 857
22 mars 2008	Renforcement des capacités de l'État en matière de consolidation de la paix	PNUD	Amélioration des relations entre la police et la population	750 000
25 septembre 2008	Interventions critiques pour promouvoir la paix et résoudre les conflits	PNUD	Programme de formation agricole Tumutu	1 123 500
22 décembre 2008	Interventions critiques pour promouvoir la paix et résoudre les conflits	FNUAP	Aide sociale et psychologique et appui aux communautés	889 902
22 décembre 2008	Interventions critiques pour promouvoir la paix et résoudre les conflits	PNUD	Appui à la Commission anticorruption	500 000
22 mars 2008	Interventions critiques pour promouvoir la paix et résoudre les conflits	PNUD	Réintégration sans heurt des jeunes à haut risque grâce aux possibilités de transport rural	250 000
Montant total approuvé				14 191 094

E. Sierra Leone

<i>Date d'approbation du Comité directeur pour le Fonds en Sierra Leone</i>	<i>Domaine prioritaire du Fonds en Sierra Leone</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (en dollars É.-U.)</i>
15 juillet 2008	Démocratie et bonne gouvernance	PNUD	Appui au secrétariat de la Stratégie nationale anticorruption	349 034
15 juillet 2008	Démocratie et bonne gouvernance	UNIFEM et UNICEF	Renforcement des moyens d'action des femmes, protection des droits de la femme et de l'enfant	802 640
15 juillet 2008	Démocratie et bonne gouvernance	OIM	Appui au programme de réparations créé en vertu de la recommandation de la Commission Vérité et réconciliation	3 000 000
5 juin 2009	Démocratie et bonne gouvernance	OIM	Soutien du Parlement dans son rôle de représentation, de contrôle et de législation	700 000
5 juin 2009	Démocratie et bonne gouvernance	OIM	Changement des mentalités et des comportements	140 000
5 juin 2009	Démocratie et bonne gouvernance	OIM	Renforcement de la participation du Comité d'engagement de la société civile dans la consolidation de la paix et des organisations de femmes à la consolidation de la paix	140 000
5 juin 2009	Démocratie et bonne gouvernance	OIM	Coopération régionale dans le cadre de l'Union du fleuve Mano	130 000
15 juillet 2008	Justice et sécurité	OIM	Réforme, justice et sécurité pour les détenus	1 610 933
15 juillet 2008	Justice et sécurité	PNUD	Appui au Bureau de la sécurité nationale	1 576 538
3 juin 2009	Justice et sécurité	OIM	Promotion de la participation des femmes au processus de réforme du secteur de la sécurité	45 261
15 juillet 2008	Énergie	PNUD	Soutien d'urgence du secteur énergétique	9 000 000
15 juillet 2008	Renforcement des capacités de l'administration publique	PNUD	Appui à la capacité d'engagement du Gouvernement en faveur de la consolidation de la paix	348 125
5 juin 2009	Renforcement des capacités de l'administration publique	PNUD	Indépendance de l'audiovisuel public national	850 000
Montant total approuvé				18 629 531

F. Fonds pour la consolidation de la paix – projets d’urgence

<i>Date d’approbation par le Chef du Bureau d’appui à la consolidation de la paix</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
11 mai 2009	PNUD Burundi	Appui à l’opération de désarmement, démobilisation et réintégration, phase I	1 000 000
29 mai 2009	PNUD Timor-Leste	Aide aux déplacés et aux communautés qui les accueillent	543 284
11 juin 2009	PNUD Sierra Leone	Réconciliation politique et rétablissement des institutions démocratiques	946 950
11 juin 2009	PNUD Sierra Leone	Appui à la capacité de maintien de l’ordre de la police	999 870
Montant total approuvé			3 940 445